



enunmno-siv\l.zesir.unq.www\l:zqtdl

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie
05230 PRUNIERES
Téléphone : 04.92.50.65.89
Email : contact@prunieres.fr
Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 juillet 2023

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 06 juillet 2023 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT (arrivé 20h09), Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE (arrivée à 19h23), Elisabeth MEYNET (arrivée à 19h25), Evelyne PALMAS, Monsieur Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER, Celena MONDON.

Absents ou excusés : Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Michel de RANCOURT.

Madame MONDON Celena est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la convention de bail à fermage de terrains communaux dans le cadre de la reprise de l'exploitation agricole d'Elisabeth DOUSSOT après son départ à la retraite par Monsieur Anthony NORBERT. Les conseillers acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 22 Mai 2023.

Le procès-verbal du 22 Mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Projet réserve naturelle régionale de chauve-souris

Monsieur le Maire accueille en visioconférence Madame Prieur Chloé du Groupe Chiroptères de Provence (GCP) qui présente le projet de réserve naturelle régionale pour protéger les chauves-souris du site de la ferme des Risouls. Les réserves naturelles régionales ont pour objectif de protéger et de valoriser les milieux naturels, les espèces sauvages animales et végétales présentant un fort intérêt écologique.

La ferme des Risouls est située sur la commune de Chorges et en limite de la commune de Prunieres. Elle accueille depuis au moins 2004 une colonie de reproduction de chauves-souris représentant un gîte majeur de niveau régional. Le GCP a réalisé des travaux sur la ferme en vue de réhabiliter le bâtiment et de sécuriser le site en 2017/2021 et 2022.

Le classement en réserve naturelle permettrait de créer la première réserve naturelle régionale pour les chauves-souris en PACA et d'avoir un règlement adapté au périmètre défini.

Sur Prunieres, les parcelles situées sur le couloir de vol des chauves-souris, sont majoritairement communales et non cultivables car elles sont situées dans le vallon de Marasse.

Arrivée de Madame Martine MARSEILLE à 19h23 et de Madame Elisabeth MEYNET à 19h25.

À la suite de la présentation de Madame Prieur, les conseillers posent les questions suivantes :

- Y a-t-il des contraintes pour les agriculteurs, propriétaires concernés par la réserve ?
Aucune contrainte car le règlement sera coconstruit avec les propriétaires, les agriculteurs et le GCP.

- Qu'en est-il de l'utilisation de pesticides dans l'aire périphérique de la réserve ?
Ce sujet rentrera dans les échanges et le travail de sensibilisation mais il n'y a pas de restriction a priori, sauf si les agriculteurs en décident autrement.

1

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.

- Peut-il y avoir un impact sur la chasse ?

Madame Prieur répond qu'il n'y aura pas de restriction de chasse dans la zone protégée car la chasse est diurne et les sorties de chauve-souris sont nocturnes.

- La Commune de Chorges s'est-elle déjà prononcée ?

Non. Madame Prieur interviendra à leur prochain Conseil municipal. Cependant, le Maire de Chorges est plutôt favorable.

- Si un ou plusieurs propriétaires fonciers du périmètre de protection refusent, est-ce que cela remettrait en cause le projet de réserve naturelle ?

Pas forcément car la Région n'exigera pas que la réserve ait une superficie minimale de 100 ha mais elle analysera si le corridor de vol est suffisamment protégé.

- Est-il possible d'aller voir les chauves-souris à la ferme pendant qu'elles dorment ?

Non, l'impact touristique de la ferme ne pourra se faire en présentiel afin de ne pas déranger les chauves-souris. Cependant, il peut être prévu d'installer une caméra au sein de la colonie afin de les observer.

Après avoir remercié Madame Chloé Prieur la délibération est mis au vote.

Les membres du conseil émettent un avis favorable au principe de création d'une réserve naturelle régionale à la ferme des Risouls.

2°) Cabane Fleurandon dite Fleureau : Approbation du cout prévisionnel de l'opération

Monsieur le Maire présente les couts de l'opération qui s'élève pour les travaux, la rémunération du maitre d'œuvre, la mission OPC, la mission SPS, diagnostics réglementaires, frais d'annonces et de permis de construire, les imprévus à un total de 139 090,07 €.

Le Maire précise que le nouvel appel à projet relatif au soutien des investissements et équipements pastoraux dans le cadre de la programmation Feader 2023-2027 n'est pas encore diffusé. Cependant selon les informations disponibles, l'enveloppe financière débloquée serait de 1 million d'euros avec un financement minimum de 75 % des dépenses. Le financement est prioritaire sur l'hébergement des bergers et dans ce cadre pourrait être valorisé jusqu'à au moins 80%.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD calcule que l'autofinancement de la commune sur cette opération serait de 28 000 €.

Monsieur Robert FRAYSSINES demande quel est le prix de location payée par le Groupement pastoral dans le cadre de la convention de pâturage ?

Madame Martine MARSEILLE répond environ 150 euros.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande s'il serait possible que la cabane soit ouverte pour les randonneurs en dehors des périodes de pâturage.

Le sujet est ouvert et à la réflexion.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la délibération.

Arrivée de Monsieur Pierre Doussot à 20h09

3°) Modification des statuts du Territoire d'énergie des Hautes Alpes Syme05

Monsieur le Maire informe les élus du courrier du Président du Territoire d'énergie des Hautes Alpes qui présente la réforme statutaire adoptée par le comité en date du 10 mai 2023 portant sur le changement de représentation des communes au sein des collèges de compétences spécifiques au sein du comité syndical.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la délibération.

4°) Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur et affectation d'un agent recenseur

Monsieur le Maire informe que la commune doit organiser le recensement en lien avec l'INSEE du 18 janvier au 17 février 2024. A cette fin, le conseil municipal doit désigner un coordonnateur communal et affecter la mission d'agent recenseur.

Le coordonnateur communal est l'interlocuteur principal de l'INSEE pendant la période de recensement. Il met en place la logistique, la communication et assure l'encadrement de l'agent recenseur, Madame Sandrine FARNAUD employée de la Mairie est volontaire pour assurer la fonction.

L'agent recenseur est chargé de distribuer, remplir ou aider à remplir les feuilles de recensement. Monsieur Gaël ASTRION, employé technique de la Commune est volontaire.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la délibération dont possibilité de recruter un agent recenseur en remplacement de Monsieur ASTRION notamment en raison des conditions climatiques hivernales ou d'indisponibilité.

5°) Voirie communale 2023 : Modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 19 janvier 2023 les membres du conseil ont approuvé le programme de voirie pour un montant de 21 403,00 € avec une subvention du département estimée à 11 771,00 € et un autofinancement de 9 632,00 €. Il informe que suite au retour du Département, la Commune percevra 5 000,00 € de subvention au lieu des 11 771,00 € prévus. L'autofinancement communal est donc porté à 16 403,00 €.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la délibération.

6°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS) 2022

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pierre Doussot de présenter le rapport.

Monsieur Pierre DOUSSOT précise que les travaux de rénovations du réseau d'eau ayant débuté fin 2022, ils n'ont pas eu d'effet sur l'année 2022. Il rappelle que la Commune a présenté et actualisé son plan d'actions lors de la séance du 19 janvier 2023.

Sur l'année 2022, 64 144 m³ ont été prélevés à la source de Houmet et 31 342 m³ ont été consommés par les 271 abonnés. Le rendement du service est de 50,5 % soit en deçà du seuil réglementaire qui est de 65,78 %. La qualité de l'eau distribué est bonne. La Commune a, en 2022, renouvelé 430 ml de canalisations dans le cadre des travaux de rénovation qui correspondent aux travaux du Lauguet. Le plus gros des travaux aura lieu en 2023. La commune ayant investi sur son réseau, le rendement entre l'eau sortant du réservoir et l'eau distribuée devrait augmenter dans les années à venir et dépasser très largement le seuil réglementaire.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe qu'un travail est en cours avec l'assistance d'IT 05 pour actualiser le règlement de l'eau. Une réflexion aura également lieu autour de la tarification et notamment sur la facturation de la redevance pour prélèvement aux usagers. Il rappelle que l'agence de l'eau perçoit une redevance pour prélèvement d'eau afin d'inciter les usagers à économiser l'eau, et en particulier à réduire les gaspillages.

Les membres du conseil votent à l'unanimité ce rapport.

7°) Convention de maîtrise de mise à disposition et d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade avec le Commune de Réallon

Monsieur le Maire informe que le site d'escalade des Aiguilles de Chabrières est situé sur la commune de Prunières. Dans le cadre de la diversification des activités de la Station de Réallon et du développement des activités de pleine nature, la commune de Réallon sollicite la commune de Prunières afin de pouvoir réhabiliter et aménager le site d'escalade sur les falaises situées en contre-bas des Aiguilles de Chabrières.

La commune de Réallon prend à sa charge l'intégralité des frais liés aux travaux, à la gestion, la sécurité, la maintenance du site et de son accès. Les parcelles, propriétés de Prunières seront mises à disposition gratuitement et pour une durée de dix ans. Il est rappelé que le maire de la commune de Prunières conserve ses pouvoirs de police sur son territoire.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la délibération.

8°) Commission communale chargée de l'Agriculture, de la forêt, de la montagne et de l'environnement : désignation d'un nouveau membre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a créé différentes commissions en début de mandat. La commission chargée de l'agriculture, de la forêt, de la montagne et de l'environnement était initialement composée de : Martine MARSEILLE, Pierre DOUSSOT, Michel DE RANCOURT et Didier MERAULT. Suite à la démission de Monsieur MERAULT, il convient de désigner un autre membre au sein de la commission.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD se porte candidat.

Les membres du conseil désignent à l'unanimité Monsieur BILLON-TYRARD membre de la commission Agriculture, Forêt, Montagne et Environnement.

Martine MARSEILLE demande s'il est possible de rajouter Céléna MONDON dans la commission chargée de l'information, de la communication, des cérémonies et de l'animation communale aux vus du travail qu'elle réalise sur cette thématique.

Après accord de Céléna MONDON, les membres du conseil votent à l'unanimité sa désignation au sein de cette commission.

9°) Convention de pâturage La plane : projet de convention et attribution

Monsieur le Maire demande aux élus concernés par les deux prochains dossiers de quitter la séance pour éviter tout conflit d'intérêts.

Monsieur Pierre DOUSSOT quitte la salle. Madame Martine MARSEILLE dit qu'elle n'est pas intéressée personnellement à l'affaire mais qu'elle agit pour le bien public en tant que présidente du groupement pastoral de la Gardette-Fleurandon.

Pour éviter tout conflit d'intérêts, Madame Martine MARSEILLE quitte la salle également.

Monsieur Pierre DOUSSOT et Madame MARSEILLE ne participent ni aux échanges, ni au vote.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Roland ARNAUD membre du GAEC du Pomeyret bénéficiait d'une convention de pâturage avec la commune sur le site de la Plane composé d'environ 147 hectares. La convention arrive à son terme en janvier 2024. Monsieur ARNAUD prend sa retraite à cette même date et son exploitation sera reprise par Messieurs Kévin et Dylan COMBE qui sollicitent le droit à pâturer les parcelles concernées.

Le groupement pastoral La Gardette-Fleurandon composé de 3 éleveurs : le GAEC Agneau de nos Montagnes, Richard GUIEU et Éric MARSEILLE a également fait une demande de droit à pâturer sur ces parcelles.

Monsieur le Maire expose que les membres de la commission Agriculture, Forêt, Montagne et Environnement, ont reçu le 6 juin dernier Messieurs COMBE et Monsieur Patrick MARSEILLE, représentant le groupement pastoral. Il fait lecture du compte-rendu des entretiens.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré ce jour, un représentant de la chambre d'agriculture sur le sujet. Selon ce représentant, priorité doit être donné aux jeunes agriculteurs éligibles à la dotation jeunes agriculteurs pour faciliter leur installation.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de valider le principe d'attribution du droit à pâturer sur le site de la Plane. Certaines conditions (classement des alpages, valeurs locatives, etc.) permettant d'établir la

convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale sont soumises à l'avis de l'Office national des forêts. La convention sera signée sous couvert des échanges entre la commune dont la commission Agriculture, Forêt, Montagne et Environnement, la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et l'ONF.

Les membres du Conseil exposent que Messieurs Dylan et Kévin COMBE s'installent sur la commune de Prunières en tant que jeunes agriculteurs repreneurs de l'exploitation de Monsieur Roland Arnaud. La perte de surfaces pâturables dans le cadre d'une reprise peut affecter la pérennité d'une exploitation.

Les membres du Conseil notent également que le groupement pastoral exploite sous convention de pâturage plus de 500 ha de terrains communaux sur le site de la Gardette -Fleurandon pour un loyer annuel de 150 euros.

Les membres du conseil valident le principe d'attribuer le droit à pâturer sur le site de la Plane à Kévin et Dylan COMBE sous réserve de l'avis des instances réglementaires pour formaliser la convention pluriannuelle de pâturage avec 7 voix Pour et 1 voix contre.

10°) Convention de bail à ferme sur les parcelles occupées par Madame Elisabeth DOUSSOT

Monsieur Pierre DOUSSOT et Madame Martine MARSEILLE sont hors de la salle pour éviter tout conflit d'intérêt. Ils ne participent ni aux échanges, ni au vote.

Monsieur le Maire informe qu'un bail à ferme d'une durée de 9 ans renouvelables a été signé avec Madame Elisabeth DOUSSOT pour différentes parcelles des terres communales situées à Champs Ferrus, à Prudet et au Villard d'une contenance totale de 4 ha 58a 90 ca et une bergerie. Madame Elisabeth DOUSSOT souhaite prendre sa retraite au 1^{er} janvier 2024. L'exploitation agricole sera reprise par Monsieur Anthony NORBERT qui sollicite la Commune afin de bénéficier d'un bail à ferme sur les parcelles initialement occupées par Madame DOUSSOT.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de bail à ferme avec Monsieur Anthony NORBERT sur les mêmes parcelles que celles occupées par Madame DOUSSOT Elisabeth pour un loyer annuel de 600,00 € en référence à l'indice national des fermages.

La délibération est votée à l'unanimité.

Madame Martine MARSEILLE et Monsieur Pierre DOUSSOT reviennent dans la salle.

B – INFORMATIONS AU CONSEIL :

1- Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aucune nouvelle décision n'a été prise.

2- Charte « Nettoyons le Sud » désignation d'un référent Zéro déchet plastique

Monsieur le Maire informe que la Commune participe à l'opération « Nettoyons le Sud » qui relève du plan climat régional pour la préservation du patrimoine naturel, des montagnes à la mer dans le cadre de la journée écocitoyenne. Il propose aux élus d'adhérer à la charte régionale « Zéro déchet plastique » et de désigner pour cela un référent Zéro déchet plastique.

Monsieur le Maire se propose pour être référent.

3- Aménagements prévus par le SMADESEP

Le SMADESEP a présenté le plan de développement résilient du lac de Serre-Ponçon. 3 grands aménagements de type digues sont prévus sur les sites d'Embrun, de Savines Le Lac et de la Baie Saint Michel. La création d'un sentier reliant la Chapelle Saint Michel en évitant le camping « La Presqu'île » est également à l'étude.

Le SMADESEP a également un projet de plage nautique sur le site du Planet à Prunières, les élus demandent à avoir des renseignements supplémentaires sur le projet afin de pouvoir se positionner.

4- Chemin de Pré Lafont : Demande d'aménagements de riverains

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier d'un habitant du chemin de Pré Lafont qui se plaint de la vitesse excessive de certains véhicules sur la voie. Il propose à la commune d'installer un ou deux ralentisseurs,

de limiter la circulation aux riverains et aux usagers en mode doux (vélo, piéton), de réserver la circulation motorisée aux seuls riverains.

L'ensemble des élus refuse les propositions et précise que le chemin a été goudronné à la demande des riverains. Monsieur BILLON-TYRARD annonce qu'il convient toutefois de prévoir le traitement des nids de poule sur sa partie plus plane.

C – TOUR DE TABLE DES ELUS :

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD annonce que les travaux des Vignes pour la fibre sont suspendus jusqu'en septembre. Ils reprendront avec des fermetures de route sur de plus petites portions et des périodes horaires plus longues afin que le béton sèche correctement. Il rappelle que la circulation sur un béton non sec est à proscrire.

⇒ Monsieur Pierre Doussot informe que le SYEP va débloquer une enveloppe qui permettra d'équiper le Serre en éclairage solaire.

⇒ Monsieur Jean Luc Verrier indique avoir reçu le président du club de parapentiste de Chorges pour un projet de zone de décollage sur la colline de Rambert. Il viendra présenter son projet au conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie également l'association « Au Ptit four les Gourres » pour l'organisation de la fête des Gourres qui fut une belle réussite. Il remercie également les organisateurs de la fête des terrasses qui a réuni de nombreux toupins dans la cour de la Mairie.

⇒ Madame Martine MARSEILLE indique que le belvédère de la Clouisse est terminé. Les couleurs du trompe l'œil sont plus vives que celles attendues car la photo a été prise l'année dernière et la table d'orientation doit être recadrée afin d'être en correspondance avec la vue.

Elle demande également s'il est possible de faire quelque chose au cimetière car les allées ne sont pas entretenues. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD va solliciter des devis pour les travaux.

⇒ Monsieur Michel DE RANCOURT informe avoir récupéré les panneaux pédagogiques qui était dans la forêt du Mandement. Pour l'instant ils sont dans la cour de la mairie, plusieurs sites sont évoqués pour les positionner.

Monsieur Michel DE RANCOURT ajoute que le PCS a été complété par le Plan Iode, les formulaires des missions de chaque chargé de mission dans le cas d'un sinistre. De plus, une application gratuite d'alerte 24h/24 est à l'étude, gérée par la Sécurité Civile et permettant de transmettre un message d'alerte à tous les portables identifiés sur la zone sinistrée.

⇒ Madame Céléna MONDON indique que le fête de Prunières organisé par PSL aura lieu le week-end du 5 et 6 août. Le samedi il y aura les jeux pour les enfants, le concours de boule, la restauration et le bal. Le dimanche la restauration le concours de boule suivront le discours du Maire avec l'apéritif offert par la municipalité.

La séance est levée à 22 h 53.

Prunières, Le 13 juillet 2023

Le Secrétaire de séance

Céléna MONDON



**Le Maire
Jean-Luc VERRIER**

